



Le Ministère des Transports a pris des sanctions contre la compagnie Touristique Voyage, impliquée dans un tragique accident il y a quelques jours. Le conducteur s'est vu suspendre son permis pour une période d'un an. Et Touristique Express SA, suspendu pour quinze jours. Une mesure fortement critiquée l'économiste Louis Marie Kakdeu

Suspension de Touristique : On dirait les sanctions de la CEDEAO.

Au fait, à qui fait-on mal? Aux propriétaires ou bien aux populations désemparées et abandonnées qui n'ont pas beaucoup de choix ?

J'ai déjà dit que la solution réside dans la prévention routière et non dans la répression politico-administrative. Il faut se déployer pour s'assurer du respect des règles avant la survenance du drame au lieu d'attendre à chaque fois que le drame survienne pour rappeler les règles. Je rappelle que de part et d'autre de cette fameuse falaise, il y a des contrôles musclés. Et je pose toujours la question : quelle sanction prévoit-on contre les agents véreux et corrompus qui laissent passer des surcharges ? Cette propension à blanchir les autorités publiques est dramatique.

En tout cas, j'espère que le Ministre des transports s'assurera au moins de la disponibilité des

avons pour transporter les citoyens sur cette ligne. Peut-être a-t-il oublié que le transport public relève de la responsabilité de l'État dans des pays qui ont la chance d'avoir un gouvernement normal. Ne me parlez pas surtout de l'existence des solutions alternatives à Touristique qui ne sont presque qu'essentiellement fictives.

Voulant se venger de sa précédente décision, le Ministre des transports prend une fois de plus une décision légale certes, mais disproportionnée.

Dieu nous sauve!

LMK
